

Chapitre 11

Controverses sur la nature du maquis et sur ses qualifications en ressource pastorale

Jean-Michel Sorba

Institut National de la Recherche
Agronomique
Laboratoire de Recherche sur le
Développement de l'élevage
Corte, France
jean-michel.sorba@inra.fr

Geneviève Michon

Institut de Recherche pour le
Développement
Gouvernance, Ressources,
Environnement, Développement,
UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Maquis

Qualification(s)

Corse

Ce chapitre est paru dans :
Adeghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A, Michon G. (2019).
L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays
méditerranéens. Les Impromptus du LPED, n°5, Laboratoire
Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD),
Marseille, 399 p.

Le maquis corse a constitué pendant longtemps un éventail de ressources diverses pour les communautés villageoises. Suite à l'effondrement, au milieu du siècle dernier, des systèmes agro-pastoraux, le maquis a perdu ses usages mais s'est étendu à la quasi-totalité des espaces ruraux. Cette formation végétale est aujourd'hui assignée à des fonctions paysagères valorisées par le tourisme alors que ses derniers usages productifs font l'objet de nombreuses controverses. La définition du maquis comme ressource pastorale doit faire face à une vision naturaliste qui défend la protection de cet écosystème particulier, et, à l'opposé, à une vision agrariste qui tend à nier sa valeur fourragère.

Cet article s'intéresse aux divers processus actuels de qualification du maquis, avec une attention particulière portée sur les processus de qualification en ressource pastorale. Comment, par quels acteurs, par quelles pratiques et à travers quelles justifications et quels cadres réglementaires ce milieu-ressource est-il aujourd'hui qualifié ? Est-il plutôt du côté de la « nature » ou de celui de la « culture » ? Comment statuer sur les légitimités respectives de qualifications souvent contradictoires ? Comment le maquis est-il ancré dans les territoires insulaires : par les pratiques productives qui lui sont attachées ou par les politiques qui lui assignent (ou lui enlèvent) des fonctions précises ? Cet ancrage permet-il une quelconque formation de valeur, et, si oui, dans quels domaines ? Quelle est la place de l'élevage pastoral dans cet ancrage ?

The Corsican "maquis", a typical type of vegetation linked to Mediterranean climate and agro-pastoralism, has represented for a long time a broad range of resources for local village communities. In the middle of last century, following the collapse of the agro-pastoral systems, management practices in the "maquis" have vanished whereas the "maquis" itself expanded into almost all rural areas. It is now considered as a the emblematic landscape of Corsica, valued through tourism. Its last productive uses are subject of many controversies: the definition of "maquis" as a pastoral resource is challenged, on the one hand, by a naturalist approach that claims for the protection of this particular ecosystem, and on the other hand, by an agrarian approach that tends to deny its fodder value.

This paper examines the current processes of qualification of the "maquis", but focuses on qualification as a "pastoral resource". How, by whom, through which practices, justifications and regulatory frameworks, is this resource-environment qualified today? Does it rather belong to «nature» or to «culture»? How can one draw conclusions when different qualifications, that are all well-founded, are often contradictory? How is the "maquis" anchored in the different island territories: through productive practices or public policies that assign (or deny) its specific functions? Does this anchoring provide an added value to the island territories, and, if so, in which domains? What is the place of pastoralism in this local integration?

Introduction

Le maquis corse (a machja) est aujourd'hui la formation végétale dominante de l'île : 46 % de la surface de l'île est boisée, en grande partie de maquis divers et variés, qui couvrent plus de 100 000 ha (I.F.N, 2010). Emblématique, aux yeux des visiteurs d'hier et d'aujourd'hui, du caractère « sauvage » et « naturel » de l'île, le maquis est aussi, pour des raisons historiques et culturelles, cher aux Corses. Il a en effet constitué pendant longtemps un élément essentiel des systèmes agropastoraux et alimentaires locaux : renfermant un éventail de ressources diverses pour les communautés villageoises (bois de chauffage, charbon, fruits divers, médecines, fourrages arborés, etc.), il était l'équivalent méditerranéen du *salvus* des anciens systèmes agraires continentaux. Suite à l'éclatement, au milieu du siècle dernier, de l'économie agropastorale, et à l'exode rural qui l'a accompagné, le maquis s'est étendu à la quasi-totalité des espaces ruraux à l'abandon (*ager* et *hortus*) en même temps qu'il a vu l'arrêt de la plupart des anciens usages dont il était l'objet. Il est aujourd'hui le support d'un certain nombre d'activités traditionnelles comme la chasse ou l'apiculture, ou plus récentes comme la randonnée et les sports de pleine nature. Cible principale des incendies, qualifiés d'incendies « de forêt », qui frappent l'île chaque été, il est enfin (et surtout ?) devenu le lieu de tous les dangers : à la menace du changement climatique, qui apporterait des températures plus élevées et des sécheresses estivales plus accentuées, et donc un danger accru d'incendies, s'ajoutent les menaces sanitaires, avec, il y a quelques années, l'invasion du Bombyx du chêne, qui a, en une saison, dénudé la plupart des arbres, ou, actuellement, l'arrivée de la bactérie « mangeuse d'oliviers » (mais aussi

de chênes verts), *Xylella fastidiosa*.

Le maquis, on l'aura compris, est aujourd'hui soumis à des représentations et à des qualifications contradictoires de la part des diverses parties prenantes qui s'y intéressent. Ces représentations et ces qualifications ont en commun de tenir peu compte des derniers usages productifs du maquis, et en particulier de l'élevage, parfois peu visible mais pourtant encore bien présent. Le maquis est aussi le cadre de nombreux enjeux symboliques et économiques extérieurs aux activités productives. De ce fait, son statut est souvent débattu et donne lieu à de nombreuses controverses aboutissant à des règlements et des politiques publiques changeantes.

Comment, par quels acteurs, par quelles pratiques et à travers quelles justifications ce milieu-ressource est-il aujourd'hui qualifié ? Est-il plutôt du côté de la « nature » ou de celui de la « culture » ? Comment statuer sur les légitimités respectives de ces qualifications souvent contradictoires ? Comment le maquis est-il ancré dans les territoires insulaires : par les pratiques productives qui lui sont attachées ou par les politiques qui lui assignent (ou lui enlèvent) des fonctions précises ? Cet ancrage permet-il une quelconque formation de valeur, et, si oui, dans quels domaines ? Quelle est la place de l'élevage pastoral dans cet ancrage ?

I. Contradictions et controverses au sujet du maquis : entre nature et culture, entre dégradation des milieux naturels et « retour à la nature » des milieux anthropisés, entre économie et patrimoine

I.1 Une qualification scientifique : le maquis comme formation végétale ?

Le maquis peut-il être qualifié à partir des définitions qu'en donnent les biologistes (en particulier botanistes ou écologues) ?

Dans le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, le maquis est défini comme « un paysage formé par une végétation d'arbustes sclérophylles²... » (Viale, 2002). Ce faisant, il est réduit à un écosystème caractéristique des milieux méditerranéens qui intègre cependant l'activité humaine : « ... un écosystème, un réseau d'interactions entre végétaux, animaux dont les hommes et le biotope » (Viale, *ibid.*) Ce point de vue écosystémique qui sert de référence dans l'île est notamment relayé par l'Association pour l'étude écologique du maquis (APEEM). Du côté de la phytosociologie actuelle, lorsque celle-ci s'intéresse aux dynamiques de végétation notamment montagnarde de la Corse, le maquis constitue une formation végétale charnière entre les stades pelouses fruticées³ d'une part, arbustifs et forestiers d'autre part. Il est à l'articulation de séries dite progressives orientées vers le stade forestier ou régressives : vers une faible couverture végétale voire le sol nu (Delbosc et al, 2018). Malgré cette qualification nettement naturaliste, le caractère anthropique des dynamiques du maquis est reconnu : le maquis ne serait pas « naturel », mais aurait au cours de l'histoire et au gré des activités humaines, remplacé une forêt originelle formée de chênaies

caducifoliées⁴ naturelles, puis remplacé des végétations cultivées. L'origine du maquis est donc à la fois liée à la transformation de ces anciennes chênaies par la culture et l'élevage pastoral (une « végétation secondaire », forme de « dégradation » et donc d'appauvrissement des végétations forestières primaires, au sens des botanistes et des écologues), et, en sens inverse, produit de l'ensauvagement de milieux cultivés et signe manifeste de la déprise des espaces agricoles et pastoraux (Allier, 2002).

On voit d'emblée que ces définitions scientifiques du maquis dessinent un paysage ambigu. Partant de qualifications « naturelles » (composition et structure de la végétation, vision écosystémique), elles n'intègrent pas les usages réels, passés ou actuels, des espaces. Elles reconnaissent pourtant à l'homme un rôle majeur dans l'apparition et la composition de ces formations végétales. Mais dans cette qualification « par l'homme », elles oscillent entre un scénario de « dégradation des milieux naturels par les activités humaines » et un autre de « retour à la nature des milieux anthropisés » suite à l'abandon de ces activités humaines. Ces deux scénarii ont en commun une même inspiration « naturaliste », c'est-à-dire une représentation qui considère l'homme comme un élément extérieur à l'écosystème, une « cause » parmi d'autres de l'apparition du maquis, et non comme une composante de cet écosystème particulier, qui donnerait à cet écosystème telle ou telle configuration selon les activités qui y sont pratiquées. Malgré ce mouvement de balancier entre anthropisation et naturalisation, c'est donc bien une vision naturaliste qui qualifie ici le maquis.

1 Le *salvus* est pour les Romains et les Gallo-Romains une terre non cultivée ou sauvage (espaces plus ou moins boisés), éventuellement vouée à l'élevage ou plus précisément au pacage, et que l'on distingue de l'*ager* et de l'*hortus* qui désignent au sein de ce même corpus les zones cultivées.

2 Les plantes sclérophylles sont des plantes dont les feuilles à cuticule épaisse sont coriaces. Les plantes sclérophylles sont aussi sempervirentes.

3 Une fruticée (du latin *frutex*, « arbrisseau ») est une formation végétale transitoire où dominent des arbustes, des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux.

4 Qualifie les arbres ou les arbustes dont les feuilles sont caduques, tombant à la mauvaise saison.

I.2 Une qualification par l'histoire et la culture rurales : le maquis comme (ancienne) ressource agropastorale et alimentaire ?

Le maquis a été pendant longtemps le pivot du système agropastoral de l'île : à la fois composante principale du saltus, élément associé à l'ager, et fonctionnant parfois comme milieu-ressource forestier (*sylva*). Son association à l'ager se faisait à la fois par les emblavures et par son intégration en tant que « jachère » aux rotations culturales, jachères reprises de façon régulière pour les cultures de céréales à travers le défrichement par le feu (*debbiu*) ou le dessouchage (*diceppu*).

Comme tout saltus, le maquis constituait un milieu indispensable à l'élevage (ovins, caprins, mais aussi porcs et bovins). Situé aux confins des territoires villageois, il était à la fois un espace parcouru quotidiennement par les troupeaux, et une source de fourrage ligneux dont la production était stimulée à travers la coupe régulière des jeunes pousses des arbres et des arbustes (Photo 1). Ces pratiques pastorales participaient ainsi à la formation et au maintien de ces végétations de maquis qu'elles configuraient, influant sur leur structure et leur composition botanique. Les parcours quotidiens par les troupeaux et la récolte des rejets, des repousses et des broussailles, mais aussi l'usage des « feux courants »⁵, permettait le contrôle de l'embroussaillage, et donc réduisait l'occurrence des feux estivaux.



Photo1 : Chèvres de race corse au maquis (© Photo : G. Michon)

⁵ Petits feux contrôlés, allumés en fin d'hiver, pour nettoyer les sous-bois embroussaillés et stimuler les repousses, plus appétentes pour les troupeaux.

Enfin, le maquis procurait un éventail de ressources « forestières » variées pour les communautés villageoises : bois de chauffage, gibier (sangliers, lièvres, perdrix, etc.), fruits (arboises, mûres, baies de myrte, glands, etc.), salades sauvages, et même des huiles (huile de lentisque en particulier). Pendant tout le XIX^e et une partie du XX^e siècles, cette fonction forestière s'est accentuée avec la fabrication du charbon de bois qui a procuré à une partie des ruraux un complément de revenu non négligeable. Par rapport à l'élevage, cette production de charbon a fortement modifié la nature et la dynamique du maquis, en particulier sa composante ligneuse. Au début du XX^e siècle, l'effondrement des systèmes agropastoraux, puis l'abandon du charbonnage et la très faible industrialisation de l'île permettront le retour des ligneux, mais aussi l'embroussaillage non contrôlé.

Ce mouvement historique de flux et de reflux, qui suit très précisément les mouvements des hommes et de leurs activités, confirme la nature profondément anthropique du maquis.

I.3 Une qualification « patrimoniale » : le maquis comme marqueur identitaire ... ou comme ressource pour l'industrie touristique ?

Le maquis a fourni des matières symboliques et narratives particulières que l'on retrouve abondamment dans la littérature française

qui qualifie l'île et son identité « rebelle » : végétation impénétrable, refuge des bandits et des parias, écrin des vendettas, le maquis fascine et fait peur. Pour l'administration française qui prend en main l'île à la fin du XVIII^e siècle, le maquis, ses attributs et ses fonctions, symbolisent le caractère à la fois farouche et « amoral » des insulaires. Très vite d'ailleurs (et encore récemment), la figure du berger, alors principal acteur du maquis, est associée à celle du bandit⁶. Le maquis est clairement du côté de la « sauvagerie », non de la civilisation, en même temps qu'il attire dès le début du XIX^e siècle, les artistes – écrivains et poètes⁷ ou peintres, surtout paysagistes⁸ –, ainsi que les premiers touristes⁹. L'époque est au romantisme, dans lequel la nature sauvage et les paysages tourmentés occupent une place centrale. Ces premiers visiteurs vont contribuer à créer une image de la Corse et des Corses dans laquelle le maquis et ses attributs naturels et culturels occupent une place centrale.

Au cours du XX^e siècle, la place du maquis prend un cours patrimonial (Ollagnon, 1984) au moment même où les Corses s'éloignent de l'île et se détournent des activités agropastorales. Il devient une référence commune à l'importante diaspora insulaire. Loin du pays, la relation identitaire est ravivée par les essences du maquis à l'occasion de rares et courts retours au village.

Au XXI^e siècle, cette qualification par le regard du visiteur a peu changé, même si les registres de cette qualification ne sont plus tout à fait les mêmes. Aujourd'hui en effet, il s'agit plus

⁶ « Ces sauvages auxquels on donne complaisamment en Corse le nom de bergers, peuple de nomades dispersés sur la face de l'île sans d'autre but que d'exister » Feydel, Mémoires et coutumes des Corses, Chez Garnery, An VII de la République cité in Desideri, 2007.

⁷ Flaubert, Mérimée, Daudet, Dumas, Maupassant, Valéry, Loti, Vuillier, Forester, Campbell.

⁸ Cowen, Compton, Broders, Melling, Lear.

⁹ « Pourtant, en cette fin du XIX^e siècle, (...) la Corse, demeure conforme à l'image, solidement structurée, surtout dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, que leurs visiteurs ont puissamment ensauvagée et diabolisée » Desideri, ibid.



Photo 2 : Maquis dense et forêt caducifoliée (© Photo : G. Michon)

d'une représentation de la nature corse à laquelle adhèrent tout à la fois les touristes, les insulaires résidents en ville et les Corses de la diaspora. Le maquis constitue une partie significative du patrimoine paysager de l'île. Il s'agit d'un paysage non plus tourmenté, mais toujours spécifique et « naturel ». Même s'il est peu décrit et fait l'objet d'un nombre très limité de publications scientifiques de la part des biologistes, le maquis est aussi devenu un élément majeur du patrimoine « naturel » insulaire. Enfin, même si les images qui lui ont été attachées au cours de l'histoire sont aujourd'hui reconnues comme caricaturales, le maquis, ses bergers et ses anciens bandits imprègnent l'identité « culturelle » corse. Cette qualification patrimoniale multiforme fait du maquis un identifiant majeur de l'île, objet d'attachements identitaires reconnus aussi bien par les Corses eux-mêmes qu'à l'extérieur.

Avec l'avènement d'une économie résidentielle et de loisirs, le maquis est devenu central dans la construction de l'attrait touristique de l'île : derrière les plages, ce sont ces étendues « sauvages », « intactes », impénétrables, à peine parcourues par des cochons qualifiés eux aussi de « sauvages » et de vaches errantes, dans lesquelles l'errance est à la fois promise et redoutée, qui font rêver les touristes et leur font considérer l'île comme l'un des derniers paradis naturels à portée de main.

I.4 Une qualification par les activités pastorales : un milieu-ressource mal défini

L'élevage pastoral a toujours été central dans les activités productives liées au maquis. La déprise humaine sans précédent du début

du XX^e siècle a accentué cette fonction car elle a rendu une grande partie de l'espace autrefois occupé par les cultures péri-villageoises disponible pour les troupeaux (Lenclud et Pernet, 1978). L'emprise de l'élevage sur ces espaces s'est ainsi renforcée jusque dans les années 1980. Les systèmes d'élevage pastoraux ont ensuite reculé au profit de systèmes d'élevage herbagers et sédentaires (Vallerand, 1985), avec une baisse des exploitations laitières et l'extension d'un maquis dense qui se referme.

Si la qualification patrimoniale du maquis, à travers un entrelacement de composantes naturelles et culturelles, a bien réussi, sa qualification productive est loin d'avoir abouti (à l'exception notable de l'apiculture, qui a réussi, à travers une action collective longue et complexe, à valoriser des « miels de maquis – maquis de printemps, d'été et d'automne –, voir Sorba et al. 2016). Le pastoralisme n'a

toujours pas réussi à qualifier positivement le maquis, au contraire : c'est plutôt le maquis qui disqualifie l'élevage pastoral. L'intérêt pastoral des parcours de maquis n'est vraiment reconnu que des seuls éleveurs, et le pastoralisme est encore perçu comme une forme d'élevage archaïque, imposée par la pauvreté des milieux, il est même décrit comme une exploitation abusive de la nature « Notre berger reste fidèle à ses procédés d'élevage sous la forme extensive et déprédatrice du libre parcours » (Simi, 1981). On oppose le pastoralisme à un élevage mettant en scène l'animal « à l'herbe ». La prairie (ces espaces gagnés sur le maquis) symbolise la maîtrise alors que les parcours emmaquisés sont toujours perçus comme « le produit du feu et de l'abandon des cultures » (Comité technique de coordination et d'étude du Plan, 1949), même si des travaux plus récents ont tenté d'enclencher un processus de réhabilitation



Photo 3 : Territoire pastoral d'un troupeau de chèvres (© Photo : E. Dormagen)

de la valeur du maquis, d'abord sur le plan fourrager (Leclerc, 1985), puis avec la notion de « valeur pastorale » considérée comme le produit d'une combinaison complexe associant le comportement et les aptitudes des animaux et du troupeau, la nature et l'abondance relative des espèces, le relief, et la maîtrise des savoirs pastoraux par le berger (Meuret et al., 1995 ; Meuret, 2010)

Des typologies élaborées ces trente dernières années identifient sous des intitulés divers (« pasteur cueilleur », « pasteur avec culture fourragère », « éleveurs sur parcours » ou encore « éleveur avec territoire pastoral ») des formes pastorales fondées sur l'usage des maquis (Sorba et Aït Mouloud, 2014). Ces formes s'appuient sur des savoirs pastoraux, souvent marginalisés, délités et altérés au contact d'autres pratiques d'élevage, qui font rarement l'objet de conseils techniques et d'enseignements adaptés.

Dans ces conditions, il apparaît difficile de qualifier le maquis par des pratiques productives encore largement marginalisées.

Qu'elles soient naturalistes, patrimoniales ou historiques, les qualifications du maquis qui dominent actuellement donnent peu de prises pour répondre aux enjeux contemporains. Elles orientent pourtant les politiques et les mesures prises au profit (ou à l'encontre) du maquis. Pour certaines instances, la qualification naturaliste du maquis (à la fois scientifique et patrimoniale) justifie qu'on le traite d'abord et avant tout comme un « écosystème à défendre » : un conservatoire naturel dont on assurerait (comment ?) la préservation pour conserver ses qualités intrinsèques (sa spécificité, son endémisme, sa biodiversité). Cette attitude rencontre l'assentiment des aménageurs touristiques, le maintien du

maquis « en l'état » venant conforter l'image vendue aux touristes.

Cette même qualification naturaliste amène à traiter le maquis comme une végétation envahissante et menaçante (risques d'incendies, menaces sanitaires), position exacerbée après l'incendie de Chjatra du 3 janvier 2018, qui, en plein hiver, a brûlé des maisons du village, avec cette nouvelle inquiétude : « Comment vivre en paix avec le maquis aux portes du village ? »

Ce qui est questionné là n'est pas, comme on tente de le faire, la place d'un certain type de végétation essentialisé dans l'aménagement du territoire, mais bien la place du maquis dans les activités humaines. Le maquis peut-il être qualifié comme ressource productive ? Pour et par quelles activités ? Pour et par qui ? Ces questions, encore sans réponse, renvoient à l'absence d'une politique de l'espace rural en Corse et à l'absence d'une qualification réglementaire du maquis.

II. Les qualifications du maquis à l'œuvre : cadres et critères

II.1 Le maquis ressource « naturelle » productive spécifiée par et pour le tourisme

On trouve peu de choses dans les politiques touristiques qui visent spécifiquement le maquis, mais les orientations de ces politiques vis-à-vis du maquis (l'écrin des plages et la nouvelle frontière des sports de nature) sont confortées par la vision naturaliste de celui-ci et les politiques de protection qui sont attachées à cette vision. La Corse dispose en la matière d'un dispositif de protection puissant et documenté, avec le Parc naturel régional de la Corse (PNRC), les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui comprennent de nombreuses zones emmaquisées – anciens pâturages, jardins et emblavures –, les zones Natura 2000, des Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) etc. Les points d'appui de la qualification sont fournis en grande partie par l'objectivation scientifique – inventaires de la biodiversité, documentation sur les espèces endémiques, études sur la protection des habitats et des espèces –, portée par des chercheurs et des collectifs de passionnés.

Ces orientations vers la naturalisation sont renforcées par la qualification du maquis non plus seulement comme un écosystème sauvage, mais aussi comme un paysage, un paysage qui à la fois sert de toile de fond aux activités balnéaires, mais peut lui-même devenir le support d'activités ludiques (randonnées, excursions en quad, sports de nature)¹⁰ à la faveur de pistes de plus en plus nombreuses.

II.2 Le maquis ressource productive spécifiée par et pour l'élevage pastoral ?

II.2.1 Les cadres réglementaires de la qualification : un processus d'indifférenciation du maquis

Les cadres réglementaires de la qualification du maquis se déclinent depuis Bruxelles jusqu'au territoire insulaire. On y note une très grande difficulté à différencier et à intégrer, donc à reconnaître, administrativement et réglementairement, les parcours dans la définition des surfaces « agricoles » et « pastorales ».

Au niveau européen, le maquis est cité comme l'une des catégories rentrant dans la définition des surfaces agricoles à vocation pastorale. Il s'agit des :

- « Surfaces pastorales qui correspondent à des milieux naturels et hétérogènes (présentes depuis 5 années révolues ou plus) où la ressource fourragère herbacée n'est pas toujours prédominante, et dont la vocation agricole est assurée par des pratiques locales établies. Ces surfaces recouvrent une diversité de paysage : landes, garrigues, maquis, bois pâturés, parcours humides littoraux, pelouses, estives et alpages individuels ou collectifs » (Ministère de l'agriculture, 2017).

Au niveau de la Collectivité Territoriale de Corse, le cadre est fourni par le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Dans le PADDUC, la ressource pastorale du maquis

¹⁰ Nous en donnerons pour exemple la promotion en ces termes du domaine naturaliste Bagheera (<http://www.bagheera.fr>) : « Paysage et animal du maquis corse - Lors de votre séjour au Domaine naturaliste de Bagheera, plongez au cœur du maquis corse »

est citée mais demeure indéfinie. Le PADDUC reconnaît : (i) « Les espaces stratégiques agricoles (E.S.A., 105 119 ha), qui incluent les espaces pastoraux présentant les meilleures « potentialités » (avec une définition fondée sur potentialités agronomiques génériques : pente, profondeur, irrigation...) ; et (ii) « Les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle », eux-mêmes divisés en deux catégories :

- « Espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels » : 120 720 ha ;

- « Espaces naturels, sylvicoles et pastoraux : espaces naturels, forestiers, arborés agropastoraux ou en friche » : 631 900 ha.

Démunis devant cette inadéquation des définitions face à la réalité insulaire, ainsi que devant la diversité des systèmes d'élevage et de la strate herbacée des parcours, les Services de la statistique agricole de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt) procèdent à une agrégation des prairies et des parcours non arborés sous l'intitulé « Surfaces toujours en herbe » (STH). Ce mode de calcul aboutit à désigner sous ce terme 90 % du territoire pastoral des troupeaux caprins (Agreste, 2013) tout en ignorant la strate arbustive et arborée ; une ressource pourtant consommée par les races locales et qui peut s'avérer stratégique notamment en période de disette. On observe que faute d'une qualification fonctionnelle définie par les usages, c'est la dénomination même de maquis qui disparaît. Mais ce sont les modalités d'éligibilité des surfaces d'élevage aux aides de la PAC¹¹ (Politique agricole commune) qui mettent en évidence l'embarras de la puissance publique pour qualifier les parcours de maquis comme

une composante productive. Un audit réalisé en 2009 par la Commission européenne fait poindre le risque de la non-éligibilité des parcours aux aides de la Politique agricole commune¹². Jusqu'ici, les parcours étaient éligibles à hauteur de 40 à 50 % de la valeur des prairies. En 2011, il est décidé qu'un hectare de parcours équivaut à un hectare de prairie sous réserve de satisfaire à des critères de nature quantitative (nombre d'arbres, pourcentage de recouvrement arbustif). Mais cette mise en équivalence se traduit par l'exclusion des parcours arborés. C'est en fait le maquis arboré, en tant que ressource pour l'élevage, qui est pointé du doigt. Sous la pression des organisations professionnelles, une nouvelle catégorie transitoire intitulée « parcours exclusivement ligneux » est créée pour maintenir un niveau d'aide notamment aux éleveurs caprins. L'enjeu est de réintégrer pour partie le maquis non enherbé notamment arboré. En 2015, une troisième catégorie est créée pour extraire des surfaces de maquis les « éléments non admissibles » (diamètre des arbres, rochers, litière de feuilles) du pourcentage de la surface éligible. Enfin, depuis le début de l'année 2016, la strate arborée notamment les chênes (qui composent une grande partie de la strate arborée du maquis) est requalifiée en surface donnant droit aux aides du fait des ressources fruitières et des ramées : « Les surfaces sont définies selon le taux de recouvrement d'éléments non admissibles (espèces non définies comme pastorales, litières, affleurements rocheux etc.). Si elles sont supérieures à 80 %, la parcelle n'est pas admissible », le tout accompagné de la liste d'espèces non consommées par les animaux (non définies comme pastorales).

II.2.2 Les lectures des organismes techniques

Les organismes techniques gèrent le maquis en fonction de cadres établis au niveau des administrations, avec, nous venons de le voir, des définitions réglementaires par défaut, souvent tributaires de visions dominantes. Ces visions sont plurielles, mais le domaine d'indétermination concerne moins le maquis lui-même, ou la part pastorale du maquis, que le pastoralisme lui-même.

Trois visions prédominent :

- Une vision « agrariste », qui valorise essentiellement, voire exclusivement, la culture de l'herbe et l'élevage sédentaire. Cette vision, souvent teintée d'évolutionnisme agraire, montre le pastoralisme sur parcours forestiers comme un archaïsme à combattre : le maquis doit être remplacé, là où c'est encore possible, par des « surfaces toujours en herbe ».

- Une vision « écopastorale » met en avant le triptyque « ressources/race locale/conduite basée sur des savoirs locaux ». Il s'agit là d'une vision qui emprunte beaucoup aux études ethnologiques sur les systèmes pastoraux insulaires (Pernet et Lenclud, 1979 ; Ravis Giordani, 1985) et reste largement minoritaire.

Ces références au pastoralisme « surfaces pâturées selon des pratiques locales établies » qui « devrait conditionner les aides publiques » ne débouchent pas sur une spécification du maquis comme milieu-ressource.

- Enfin, la vision « forestale » s'intéresse aux relations entre l'arbre et l'animal, se rapprochant à la fois de la mouvance de l'agroforesterie et d'une vision naturaliste du maquis.

La coexistence de ces trois visions maintient

une hésitation permanente sur les modèles techniques à mettre en place ou à renforcer, ainsi que sur la qualification de la ressource : le maquis constitue-t-il une ressource « naturelle » ou « agricole » ? Cette hésitation se traduit, entre autres, par une migration récurrente du service pastoral de l'office de l'environnement vers l'office agricole.

Par ailleurs, le pastoralisme s'invite régulièrement dans l'actualité dans des termes souvent polémiques : il est associé à la divagation des animaux, aux incendies, à la surabondance des aides publiques ou à la dégradation des milieux. Le pastoralisme, qui pourrait et devrait être la solution pour une meilleure gestion des espaces de maquis, devient un nouveau problème. Lorsque des objections sont formulées à ces critiques, elles s'appuient sur la défense d'une activité traditionnelle qu'il convient de préserver au nom d'un patrimoine culturel commun, et non comme une activité d'avenir en mesure de fournir des réponses aux problèmes des montagnes corses en termes d'occupation de l'espace, de préservation des milieux, et de production de richesses dans des zones connaissant une forte déprise.

¹¹ Qui constituent une part importante du revenu des éleveurs : 250 euros / ha

¹² Ces aides comprennent les Droits à Paiement Unique (aides découplées), les Indemnités Compensatrices de Handicap Naturel (I.C.H.N.) et les Mesures Agri Environnementales (M.A.E.)

Conclusion

Emblématique des conditions d'existence des communautés villageoises de la montagne corse, le pastoralisme, et son corollaire, le maquis, malgré leur ancrage historique et culturel dans les territoires insulaires, restent fragiles, et leur avenir incertain. C'est surtout l'élevage caprin qui souffre le plus de cette situation : malgré ses ressources et ses atouts, il ne parvient pas à tirer avantage de la transition

qui s'opère dans les milieux montagnards et de ses conséquences environnementales et touristiques. Bien au contraire, ses effectifs sont depuis l'après-guerre en régression constante, et plus récemment, la race locale subit une érosion génétique qui remet en cause son avenir productif et l'installation de jeunes chevrriers.



Photo 4 : Sortie de chèvrerie vers un milieu emmaquisé (© Photo : E. Dormagen)

Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement d'un processus de marginalisation ancien des rôles et des attributs assignés à une certaine forme de pastoralisme et au maquis. Ce processus a pour effet l'absence d'un cadre socioéconomique et d'un statut technique et administratif spécifique à l'élevage pastoral et à sa ressource principale, le parcours de maquis. Ainsi, la régression observée n'est pas l'effet d'un manque d'intention ni même d'attention

des décideurs, mais le fait de deux marges impensées des politiques publiques appliquées aux milieux montagnards, qui mettent les décideurs dans l'incapacité de penser de nouveaux modes d'élevage pastoraux. C'est le cas de l'action publique nationale et communautaire qui peine à stabiliser la réglementation des aides aux surfaces de parcours de maquis. C'est aussi le cas des organismes de recherche et de conseil insulaire

qui ne parviennent pas à produire et à stabiliser des modèles et les référentiels techniques nécessaires. Et c'est finalement le cas des décideurs politiques qui ne peuvent s'appuyer sur les consensus professionnels et les prises nécessaires pour projeter une politique durable et partagée.

À cet égard, la fragilité des qualifications du maquis du point de vue de ses usages pastoraux tranche au regard de l'importance et de la robustesse des classements et des catégories conçus pour qualifier les composantes naturelles du maquis dans un registre environnemental.

Pour penser les cadres d'un meilleur ancrage du pastoralisme dans le maquis corse, et d'un ancrage durable du maquis dans les territoires insulaires, il convient de ne plus appréhender le pastoralisme comme un archaïsme à l'origine de problèmes environnementaux ni comme une activité isolée des autres activités qui prennent le maquis comme ressource (l'apiculture, mais aussi la chasse, le tourisme), mais au contraire, comme un moyen de donner une place aux troupeaux corses et à leur ressource en intégrant la nouvelle donne agroécologique.

Le changement cognitif à accomplir est complexe. Il prend pour objet des faits de culture et de nature, et pour support, l'usage productif de ressources dont le statut est devenu incertain. Ainsi, il s'agit de ne pas répliquer à l'identique les modes de conduite qui structuraient les élevages du siècle dernier sous peine de conforter les anciens stigmates associés à une conduite extensive. Mais il s'agit tout autant de ne pas se laisser tenter par le modèle intensif dominant en Europe, peu ou pas consommateur d'espace, sous peine de tourner le dos aux atouts spécifiques de l'élevage corse (notamment la race locale) et par là même aux opportunités contemporaines (environnementales, alimentaires et climatiques).

Si cette requalification du pastoralisme, dont dépend la requalification du maquis par le pastoralisme, échoue, le risque d'une orientation exclusivement naturaliste est grand. Cette orientation naturaliste rend difficile la conception d'une politique rurale qui intègre les activités agricoles et particulièrement pastorales. Si elle permet aujourd'hui à l'apiculture de tirer son épingle du jeu, elle ne pourra, par défaut de qualification des autres activités agropastorales et des produits qui leur sont associés, que conforter la légitimité exclusive du tourisme comme seule et unique activité productive. Le défi qui est aujourd'hui lancé est de réussir à transformer une ressource complexe – le maquis – en un bouquet de spécificités locales. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre un travail collectif qui concerne autant l'intégration d'entités disparates que la composition de faisceaux d'activités à partir de ressources significatives, c'est à dire l'agencement toujours singulier de composantes humaines et non humaines et qui intègre des entités biologiques, physiques et biotechniques, des savoirs faire individuels et collectifs, dans le but de construire et d'organiser des liens durables entre des productions et leur milieu dans le but de stabiliser des échanges locaux.

Agreste

- 2013 : DRAAF de Corse, « L'élevage de petits ruminants en Corse », n° 5, juillet 2013.

Allier C.

- 2002 : « Le maquis : dynamique et évolution », in Lorenzi L.J. (dir.), Le maquis corse. D'après les textes anciens et modernes, Paris, L'Harmattan, p. 117-131.

Collectivité Territoriale de Corse

- 2014 : « Plan de Développement Rural de la Corse », site, www.corse.fr.

Comité Technique de Coordination et d'Étude du Plan

- 1949 : « Plan de mise en valeur de la Corse, Inventaire 1949 ».

Delbosc P., Tanné M., Bioret F., Panaïotis C., Sawtschuk J.

- 2018 : « Analyse spatio-temporelle du paysage végétal du massif du Haut-Vénacais (Corse) ». *Cybergeo* : European Journal of Geography. Rubrique : Environnement, Nature, Paysage, article 846, mis en ligne le 07 février 2018. <https://journals.openedition.org/cybergeo/28937>

Desideri L.

- 2002 : « En Corse : le voyageur-artiste », in Daniel Fabre et Anna Luso (dir.), Gaston Vuillier ou le trait du voyageur, Carcassonne, Garae-Hésiode, 2002.

Gosciny R., Uderzo A.

- 1973 : Astérix en Corse, Astérix, T. 20. Hachette 1973.
IFN, 2010 : Inventaire Forestier National. « La forêt française. Les résultats issus des Campagnes d'inventaire 2005 à 2009 ». Corse, 22 p.

Leclerc B.

- 1985 : « Utilisation du maquis corse par des caprins et des ovins. Comparaison du régime des ovins et des caprins. » *Acta Oecologica Oecologia Applicata*, vol. 6, n° 4, p. 303-314.

Lenclud G., Pernet F.

- 1978 : « Ressources du milieu, gestion du troupeau et évolution sociale : le cas de la Corse. » *Études rurales*, vol. 71, n° 71-72, p. 49-88.

Ministère de l'agriculture

- 2017 : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Meuret M.

- 2010 : « Stimuler l'appétit lors des circuits de garde : échange d'expériences entre un berger et un chevrier ». Un savoir-faire de bergers, Coordinateur : Michel Meuret, Educagri, Edition Quae. p. 27-41.

Meuret M., Bellon S., Guérin G., Hanus G.

- 1995 : « Faire pâturer sur parcours ». *Renc. Rech. Ruminants*, n° 2, p. 27-36.

Ollagnon H.

- 1984 : « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels ». *Aménagement et Nature*, n° 74, 1984.

Pernet F., Lenclud G.

- 1979 : « Berger en Corse. Essai sur la question pastorale ». *Études rurales*, année 1979, n° 76, pp. 135-136.

Ravis-Giordani G.

- 1985 : « Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu ». *Études rurales*, année 1985, n° 97-98, pp. 282-287.

Simi P.

- 1981 : Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse, Bastia, Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, collection « Corse de Demain », n° 11.

Sorba J-M., Ait Mouloud M.

- 2014 : « Qualifying the Corsican cheeses as pastoral products : Issues for market mediations », 11th European IFSA Symposium, 1-4 avril 2014, Berlin, 10 p.

Sorba J-M., Lauvie A., Michon G.

- 2016 : « La nature inscrite dans les produits. Les marques du maquis. » *Revue Développement Durable et Territoire - Vol 7.*, n° 3 - décembre 2016 - Modalités de qualification et de gestion des ressources naturelles (1/2).

Vallerand F.

- 1985 : « Systèmes d'alimentation des brebis laitières, systèmes méditerranéens et utilisation de parcours ». Actes du 36 congrès F.E.Z., Kallithea, Grèce, p., 237-251.

Viale D.

- 2002 : « Le maquis de Corse, ses végétaux et animaux : un écosystème. » in Lorenzi L.J. (dir.), Le maquis corse. D'après les textes anciens et modernes, Paris, L'Harmattan, p. 133-146.